

CFU - Commune du Chastel-Nouvel

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU CFU 2024

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Le Compte Financier Unique (CFU) :

- est établi en fin d'exercice sous la forme d'un document unique en collaboration avec la Trésorerie en remplacement du compte administratif et du compte de gestion ;
- constitue le bilan financier des opérations budgétaires exécutées ;
- rapproche les prévisions budgétaires du budget primitif et les réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- se présente de manière similaire au budget pour en faciliter la comparaison.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine.

Contrairement au budget qui doit être équilibré, le compte financier unique met en évidence les écarts entre dépenses et recettes pour chaque section. Son objectif est de présenter les résultats de l'exercice au sein d'un document unique, offrant ainsi une vision claire et synthétique.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

<u>Libellé</u>	<u>Montant (€)</u>
Recettes de fonctionnement	815 071.84
Dépenses de fonctionnement	601 025.32
Résultat de l'année 2024	214 046.52
Excédent du résultat de 2023	615 972.88
Résultat de clôture de l'exercice	830 019.40

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe les dépenses liées aux achats (carburant, électricité, fournitures, etc.) ainsi que les services extérieurs (entretien, réparations, honoraires). En 2024, un total de **203 488,87 €** a été engagé pour ce poste.

- Chapitre 012 : Charges de personnel

Ce chapitre concerne les salaires et charges sociales des 9 agents communaux, avec un montant total de **297 181,05 €** pour 2024.

- Chapitre 014 : Atténuations des produits.

Il s'agit de l'atténuation des recettes liées au FPIC (Fonds de Péréquation des Impôts Locaux), soit **4 816,00 €** reversés en 2024.

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Ce chapitre concerne les écritures comptables liées notamment aux amortissements, sans mouvement réel financier. Le montant pour 2024 s'élève à **12 932,79 €**.

-Chapitre 66 : Charges financières

Ce poste correspond aux intérêts des crédits, qui s'élèvent à **8 531,10 €** pour l'exercice 2024.

-Chapitre 65: Autres charges de la gestion courante

Cela comprend des dépenses comme les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, la gestion de la déchetterie... Le total des dépenses pour 2024 est de **74 075,51 €**.

→ Total des dépenses : 601 025.32 €

Les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations.

Ce chapitre regroupe les recettes liées à la vente de produits et services (cantine, personnel communal, etc.). En 2024, un total de **55 593,71 €** a été perçu.

- Chapitre 73 : Impôts et taxes

Recettes des taxes et impôts collectés par la commune, incluant la taxe foncière et d'habitation. Le montant perçu en 2024 est de **400 824,11 €**.

- Chapitre 74 : Dotations et participations.

Ce montant représente les différentes dotations, telles que la dotation de solidarité rurale, qui totalise **245 752,59 €** pour l'exercice 2024.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

Ce chapitre regroupe principalement les recettes générées par la location des logements communaux, soit un montant de **97 638,72 €** en 2024.

- Chapitre 76 : Produits financiers.

Les recettes de produits financiers s'élèvent à **6,97 €** pour 2024.

- Chapitre 77 : Produits spécifiques.

Cette ligne comprend des produits exceptionnels, notamment les cessions d'immobilisations, soit **1 652,00 €** pour l'exercice.

-Chapitre 013 : Atténuations de charges.

Il s'agit des remboursements perçus lors des arrêts maladie des agents versés par les assurances de personnel. En 2024, ce chapitre a été crédité de 13 603,74 €.

→ Total des recettes : 815 071.84 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

Résultats d'investissement pour l'année 2024

<u>Libellé</u>	<u>Montant (€)</u>
Recettes d'investissement	542 844.37
Dépenses d'investissement	665 193.17
Résultat de l'année 2024	122 348.80
Déficit du résultat de 2023	- 41 764.20
Résultat de clôture de l'exercice	164 113.00

Reste à réaliser:

Il s'agit des recettes ou des dépenses déjà engagées avant la clôture de l'exercice, mais qui n'ont pas encore été mandatées ou facturées.

Les restes à réaliser de l'exercice 2024 concernent principalement la rénovation de la mairie ainsi que celle des logements communaux. Ils s'élèvent à :

- 813 582.62 € en dépenses,
- 647 990.00 € en recettes.

→ Résultat définitif : - 329 705.62 €

Ce déficit sera comblé par l'excédent de fonctionnement du budget primitif de 2025, via le compte 1068.

2.2 Analyse

Les dépenses et recettes de 2023 sont répartis comme ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Emprunts en euros	265 108.92 €	FCTVA	266 231.12 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 350.00 €	Taxe d'aménagement	5 241.88 €

Taxe d'aménagement	95.06 €	Dépôts et cautionnements reçus	2 100,00 €
Ecritures comptable - Réseaux de voirie	132 959.58 €	Ecritures comptable - Réseaux de voirie	132 959.58 €
		Subvention non transférable	378.70 €
		Excédents de fonctionnement capital-1068	68 889.15€
		Amortissement	11 280.79 €
		Opération d'ordre - 040	1 652.00 €
OPERATION 52 : MATERIEL			
Dépenses	11 685.52 €		
OPERATION 58 : RESERVE FONCIERE			
Dépenses	1 200.48 €		
OPERATION 69 : ECLAIRAGE PUBLIC			
Dépenses	4 500.54 €		
OPERATION 78 : ACQUISITION DE MATERIEL			
Dépenses	38 975.17 €		
OPERATION 93 : TRAVAUX SUR CHEMINS ET VOIRIE			
Dépenses	24 973.80 €	Recettes	9 942.15 €
OPERATION 119 : AMENAGEMENT VILLAGE			
Dépenses	70 460.34 €	Recettes	8 508.00 €
OPERATION 128 : PHOTOVOLTAIQUE			
Dépenses	1 920.00 €		
OPERATION 127 : RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE			
Dépenses	2 598.00 €		
OPERATION 129 : Amenagement Coulagnet			
Dépenses	736.80 €		
OPERATION 126 : PROGRAMME VOIRIE 2023			
Dépenses	102 825.82 €	Recettes	35 661.00 €
OPERATION 130 : PROGRAMME VOIRIE 2024			
Dépenses	5 803.14 €		
Total des dépenses	665 193.17 €	Total des recettes	542 844.37 €

3. Synthèse des résultats du CFU

	Fonctionnement		Investissement	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice 2024	601 025.32	815 071.84	665 193.17	542 844.37
Résultat de l'exercice de 2024		214 046.52	122 348.80	
Résultats reportés de 2023		615 972.88	41 764.20	
Résultat de clôture de 2024		830 019.40	164 113.00	
Restes à réaliser			813 582.62	647 990.00
Résultat définitif		830 019.40	329 705.62	